Interface dépenses

Spécifications techniques

Gfi-PEP Version GBCP

Date : 01/10/2020

Version du document : 1.2

Version Produit : 1.3.0

Référence : PRO PEP Interface dépenses.doc

Inetum est certifié ISO 9001:2015 pour ses activités de :

Conception, réalisation et intégration de systèmes informatiques | Maintenance de systèmes informatiques (TMA)
Management de systèmes (infrastructure services) | Édition et distribution de progiciels. Pres-tations associées (conseil et services)
Intégration d'erp, plm et digitale.

Liste des sites certifiés mentionnés au certificat N° 1998/9244.23

Sommaire

1. Introduction ____ 4
 1.1. Objectifs ____ 4
 1.2. Documents de référence ____ 4
 1.3. Limites de l'étude ____ 4
2. Règles de Gestion ____ 5
3. PRESENTATION DU FICHIER INTERFACE ____ 6
4. ANALYSE DETAILLEE DE L'INTERFACE ____ 13
 4.1. Généralités / Rappels ____ 13
 4.2. Prise en Compte du fichier interface. ____ 13
 4.3. Prise en Compte des propositions sous Gfi-PEP ____ 15

Fiche de suivi du document

Version	Date	Auteur	Objet
1.0	24/08/2017	FBU	Création du document
1.1	23/12/2017		Ajout ligne Pièce jointe
1.2	01/10/2020		Charte Inetum

1. Introduction

1.1. Objectifs

Ce dossier a pour objectif de décrire l'interface standard GFI-PEP permettant d'alimenter la chaine des dépenses dans la version GBCP de GFI-PEP.

Cette interface est commune pour les établissements soumis ou non au volet budgétaire.

1.2. Documents de référence

- Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 : nouveau cadre budgétaire et comptable
- Version 3.1 du DPG
- PRO WM9 DCG GBCP.docx

1.3. Limites de l'étude

2. Règles de Gestion

Une demande de paiement (DP) est identifiée par un numéro provisoire (numéro de liquidation) est composé d'une ou plusieurs lignes passées sur des comptes de la nomenclature budgétaire c'est-à-dire une enveloppe, une destination et éventuellement un service pour les établissements ayant mis en place le suivi par service.

A chaque ligne, il peut être rattaché 0 ou plusieurs lignes de TVA passées sur un compte de TVA de la nomenclature comptable. Un taux de taxe, un compte de TVA et un montant de TVA par ligne de mandat peuvent être renseignés. Si le compte de TVA n'est pas renseigné, il sera pris par défaut le compte de TVA associé au taux dans la table de paramétrage GFI-PEP.

A chaque ligne, il sera nécessaire de renseigner le compte comptable :

- Soit par une rubrique
- Soit directement le compte comptable dans ce cas il sera automatiquement pris la première rubrique sur le compte

Un compte de contrepartie (compte de tiers classe 4) par ligne de mandat peut être renseigné. Si le compte n'est pas renseigné, il sera pris déduit de la rubrique.

L'ensemble (Ligne de DP + Ligne(s) de TVA) est équilibré sur une ou plusieurs lignes de contrepartie passées sur un compte de tiers de la nomenclature comptable.

En liquidation, une DP est saisie dans un groupe (ou lot). Lors de l'émission de la DP, elle est numérotée de façon définitive.

Il est possible de faire référence à un engagement juridique (EJ) par ligne dans le fichier.

- Si l'engagement existe en base, la ligne de liquidation consomme l'engagement (contrôle du disponible sur engagement)

Si pas de numéro d'EJ, un EJ est créé automatiquement par ligne de liquidation lors de la phase de validation.

3. PRESENTATION DU FICHIER INTERFACE

Dans un fichier « Interface Dépense », on trouve des enregistrements de 3 types différents :

- 'I' : Ligne d'imputation.
- 'V' : Ligne Ventilation analytique
- 'P' : Ligne Pièce Jointe

La taille du fichier d'interface standard dépense est de 1000 caractères.

Légende :

La colonne « Colonne » correspond au nom du champ de la table interface.

La colonne « Id » permet d'identifier le type de ligne :

- E pour entête (informations communes et répétées sur toutes les lignes)
- L pour ligne (informations distinctes par ligne).

La colonne « Type » correspond au format des données :

TXT(n) : Alphanumérique d'une longueur de « n »

DATE : A fournir sous le Format « AAAAMMJJ »

N(n.m) : Numérique d'une longueur de « n » dont « m » après la virgule (pas de séparateur de décimale)

ex : N5.2 ➔ Format : Sxxxxx

(S=Signe (facultatif) ➔ 6 caractères)

15022 pour 150,22

-15022 pour –150,22

N(n) : Numérique d'une longueur de « n » sans décimale non signé

La colonne « Stat » correspond au statut des données :

O : Obligatoire

D : Dépendant. La condition de la présence de la donnée est dépendante du contenu d'une autre colonne.

N : Non utilisé. Ces zones doivent toujours être à blanc

Vide et ligne en Italique : Facultatif

La colonne « Lgr » contient la longueur en nombre de caractères de chacune des données.

La colonne « Cum » contient la position champ courant cumulée avec tous les champs précédents.

La justification des champs doit être :

- pour les alphanumériques cadrés à gauche avec des blancs
- pour les numériques cadrés à droite avec des zéros

Aucun caractère de fin d'enregistrement ou fin de fichier. Attention si le fichier contient pour chaque enregistrement un retour chariot et saut de ligne (chr(13) & chr(10)), le fichier sera automatiquement modifié afin de les supprimer. Le fichier doit être un fichier au format Windows encodé ANSI.

Les caractères admis sont :

Les chiffres, les lettres minuscules et majuscules

Ainsi que les caractères : * - + . /\ () et l'espace (20 en ASCII)

Remarque :

- ✓ **un fichier au format csv pour être fourni (champs séparés par un point-virgule et séparateur d'enregistrement). Dans ce cas, la longueur du champ correspond à la longueur max. Le nom du fichier sera *<nomfichier>.csv***
- ✓ **un fichier au format txt pour être fourni (pas de séparateur de champs mais un retour chariot et saut de ligne** (chr(13) & chr(10)), **entre chaque enregistrement). Dans ce cas, la longueur du champ correspond à la longueur max. Le nom du fichier sera *<nomfichier>.txt***

Ligne d'Imputation : E-TT-TYP = 'I'

Num	Colonnes	Id	Type	Intitulés	Stat	Lgr	Cum
1	E_TT_TYP	E	TXT1	'I'	O	1	1
2	TYP_PIE	E	TXT1	Type de Pièce ('M' = DP et 'O' = Drv) (règle 1)	O	1	2
3	LIC_COL	E	TXT10	Code Etablissement		10	12
4	LIC_BUD	E	TXT10	Code Budget		10	22
5	LIB_EXE	E	N4	Exercice budgétaire rattachement		4	26
6	COD_APP	E	TXT2	Code application (règle 2)		2	28
7	NUM_ENR	E	N10	Numéro de Liquidation	O	10	38
8	DAT_ENR	E	DATE	Date de liquidation	O	8	46
9	IDF_STA	E	TXT1	Statut de la pièce ('S', 'M','V') (règle 3)	O	1	47
10	*NUM_DEF*	E	N10	Numéro de pièce Définitif (règle 3)	D	10	57
11	NUM_BOR	E	N10	Numéro Bordereau (règle 3)	D	10	67
12	DAT_EMI	E	DATE	Date Emission (règle 3)	D	8	75
13	DAT_ECH	E	DATE	Date Echéance		8	83
14	LIC_TIER	E	TXT10	Libellé court du Tiers (règle 4)	O	10	93
15	C_MR_COD	*E*	*TXT2*	Mode de règlement	O	2	95
16	LIB	E	TXT60	Libellé de la Pièce	O	60	155
17	NBR_PJ	E	N2	Nombre de Pièces Jointes		2	157
18	COD_REGPT	E	TXT10	Code de Regroupement des Pièces		10	167
19	GROUPE	E	TXT10	Groupe (lot)		10	177
20	IDF_LIG	L	N3	Numéro d'Ordre Lignes de Pièces (règle 5)	O	3	180
21	LIL_LIG	L	TXT60	Objet de la ligne de Pièce	O	60	240
22	DESTINATION	L	TXT20	Libellé court de la destination (ou origine si Drv)	O	20	260
23	ENVELOPPE	L	TXT20	Libellé court de l'enveloppe ou nature de dépense (ou nature recette si Drv) (règle 6)	O	20	280
24	SERVICE	L	TXT20	Code service	D	20	300
25	MNT_HT	L	N14.2	Montant Hors Taxe Ligne de Pièce	O	15	315
26	NUM_EJ	L	TXT11	Numéro Engagement juridique		11	326
27	NUM_LIG_EJ	L	N2	Numéro ligne Engagement juridique		2	328

28	TYP_EJ	L	TXT2	Type de pièce E (EJ), A (Resa AE), C (Commande), T (hors budget), AV (Avance), RA (Récupération d'avance), AT (Avance hors budget), RT (Récupération d'avance hors budget) si vide par défaut E (règle 7)		2	330
29	NUM_DET_LIG_COM	L	N2	Non utilisé		2	332
30	NUM_FAC	L	TXT25	Numéro de Facture du fournisseur		25	357
31	LIC_RUB	L	TXT20	Code rubrique (règle 8)	D	20	377
32	G_CG_CPT	L	TXT15	Compte Comptable (classe 6 …)	D	15	392
33	G_CG_CPT_CTP	L	TXT15	Compte Contrepartie (exemple 401)	D	15	407
34	G_CG_CPT_TVA	L	TXT15	Compte de TVA		15	422
35	MNT_TVA	L	N14.2	Montant TVA		15	437
36	TAUX_TVA	L	N4.2	Taux TVA		5	442
37	SEC_ACT	L	TXT2	Secteur activité		2	444
38	COD_TVA	L	TXT10	Code de TVA		10	454
39	MNT_TTC	L	N14.2	Montant TTC (règle 9)	N	15	469
40	NUM_CONV	L	TXT10	Référence convention		10	479
41	NUM_MAR	E	TXT10	Référence Marché		10	489
42	LIG_MAR	E	N5	Numéro Lot (Ligne) Marché		5	494
43	CLE_NCMP	L	TXT20	Clé Nouveau code marché publics		20	514
44	MIXTE	E	TXT1	Dépense Mixte(NCMP)		1	515
45	NUM_PROG	L	TXT11	Numéro de programme		11	526
46	NUM_OPE	L	TXT11	Numéro d'opération		11	537
47	CAP	E	TXT1	Charge à payer		1	538
48	NUM_MAN_REV	E	N10	Numéro du DP Réduit / DP d'avance		10	548
49	NUM_LIG_MAN_REV	L	N3	Numéro de ligne de DP reversé / DP d'avance		3	551
50	LIB_REF_EXT	E	TXT40	Référence externe		40	591
51	SOL_ENG	L	TXT1	Solde de l'EJ ('P', 'S')		1	592
52	COD_RET_OPP	E	TXT2	Code retenue		2	594
53	NUM_RET_OPP	E	TXT3	Numéro de retenue opposition		3	597
54	MNT_RET_OPP	E	N14.2	Montant de la retenue opposition ou de la récupération d'avance si DP de récupération d'avance		15	612
55	DAT_DEB_DGP	E	DATE	Date début DGP		8	620

56	NUM_RIB	E	N2	Numéro RIB		2	622
57	NUM_ADR	E	N2	Numéro adresse		2	624
58	OBS_MAN	E	TXT240	Observation		240	864
59	IBA_CPT_RIB	E	TXT34	IBAN		34	898
60	BIC_BAN_RIB	E	TXT11	BIC		11	909
61	LIB_BEN_RIB	E	TXT32	Bénéficiaire		32	941
62	LIB_BAN_RIB	E	TXT25	Libellé Banque		25	966
63	ITF_RES1	E	TXT3	Réservé : Spécifique par Interface		3	969
64	ITF_RES2	E	TXT10	Réservé : Spécifique par Interface		10	979
65	ITF_RES3	E	TXT10	Réservé : Spécifique par Interface		10	989
66	IND_CSF	E	TXT1	Faire valoir CSF (O/N)		1	990
67	FILLER		*TXT*	Non utilisé		10	1000

Soient: 1000c

- ✓ Règle 1 : TYP_PIE type de pièce

 M : pour une Demande de paiement

 O : pour une Demande de reversement

- ✓ Règle 2 : Code interface fourni par GFI

- ✓ Règle 3 : IDF_STA (Statut de la pièce S ou M) : Permet d'indiquer le statut de la pièce à intégrer

 S : une liquidation est interfacée

 M : une DP validée et numérotée est interfacée dans ce cas les colonnes *NUM-DEF*, *NUM-BOR, DAT-EMI* seront obligatoires.

 V : une DP validée dont la numérotation est prise en charge par l'interface

- ✓ Règle 4 : LIC_TIER (Libellé court du tiers) Le libellé court du tiers de la fiche tiers.

- ✓ Règle 5 : IDF_LIG (Numéro d'Ordre Lignes de Pièces) : Ce numéro identifie le numéro de la ligne de pièce : compteur par NUM_ENR

Pour une liquidation mono ligne, il faut mettre 1.

Pour une liquidation multi lignes, ce numéro doit être incrémenté de 1 à N : N étant le nombre de lignes pour un même NUM_ENR. Pour toutes lignes de la même liquidation, les colonnes suivantes doivent être identiques : E-TT-TYP, TYP-PIE, NUM-ENR, DAT-ENR, IDF-STA, *NUM-DEF*, *NUM-BOR, DAT-EMI,* LIC-TIER, C_MR_COD*, LIB, NBR-PJ*

- ✓ Règle 6 : Pour une DP en volet budgétaire : la zone « Enveloppe » devra contenir l'enveloppe dépense.
 Pour une DP en hors volet budgétaire : la zone « Enveloppe » devra contenir la nature de dépense.

 Pour une Drv en volet budgétaire : la zone « Destination » devra contenir l'origine et la zone « Enveloppe » devra contenir la nature de recette.

 Pour une Drv en hors volet budgétaire : la zone « Destination » devra contenir la destination et la zone « Enveloppe » devra contenir la nature de dépense.

- ✓ Règle 7 :
 Pour interfacer une DP hors budget, il faut mettre le champ TYP_EJ à T que l'on soit en référence à un EJ ou en DP directe avec création d'EJ. La rubrique sera de type Autre.

 Pour interfacer une DP d'avance, il faut mettre le champ TYP_EJ à AV en référence obligatoire à un EJ existant dans Gfi-PEP. La rubrique sera de type Autre.

 Si DP hors budget, le champ TYP_EJ sera AT.

 Pour interfacer une DP de récupération d'avance, il faut mettre le champ TYP_EJ à RA en référence obligatoire à un EJ existant dans Gfi-PEP. La DP d'avance (NUM_MAN_REV) et la ligne de DP (NUM_LIG_MAN_REV) devront être renseigné (obligatoire). Le montant de récupération d'avance peut être précisé (MNT_RET_OPP). Si ce dernier n'est pas renseigné, la récupération sera totale. La rubrique sera de type Dépense.

 Si DP hors budget, le champ TYP_EJ sera RT.

- ✓ Règle 8 : Si la rubrique n'est pas renseignée, les zones G_CG_CTP et G_CG_CTP_CPT devront être renseignées.

- ✓ Règle 9 : Si le montant TTC n'est pas alimenté, il sera calculé HT + TVA

Ligne Analytique : E-TT-TYP = 'V'

Num	Colonnes	Type	Intitulés	Stat	Lgr	Cum
1	E-TT-TYP	TXT1	'V'	O	1	1
2	TYP-PIE	TXT1	Type de la Pièce ('M')	O	1	2
3	NUM-ENR	N10	Numéro de Liquidation	O	10	12
4	IDF-LIG	N10	Numéro d'Ordre Lignes de Pièce	O	10	22
5	LIC-TYP-VEN	TXT10	Axe Analytique	O	10	32
6	LIC-VEN	TXT20	Code Analytique	O	20	52
7	MNT_LIQ_VEN	N14.2	Montant ventilé	O	15	67
8	*FILLER*	TXT459	*Non utilisé*	*N*	*933*	*1000*

Soient: 1000c

Les colonnes 1,2,3 et 4 permettent d'identifier et de faire le lien avec la ligne de la liquidation.

Ligne Pièce Jointe : E-TT-TYP = ‘P’

Cette méthode permet d’ajouter une pièce jointe sur une DP.

Cette ligne n’est pas obligatoire dans ce cas il n’y aura pas de ligne de type ‘P’ dans le fichier.

Sur une DP plusieurs fichiers peuvent être attachés, dans ce cas il y aura plusieurs lignes ‘P’ pour la même DP : une par fichier.

Num	Colonnes	Type	Intitulés	Stat	Lgr	Cum
1	E-TT-TYP	TXT1	‘P’	O	1	1
2	TYP-PIE	TXT1	Type de la Pièce (‘M’)	O	1	2
3	NUM-ENR	N10	Numéro de Liquidation	O	10	12
4	NOM_FIC	TXT200	Nom du fichier	O	200	212
5	DEL_FIC	TXT1	Suppression du fichier (Oui/Non)	N	1	213
6	Libre1	TXT	Métadonnée spécifique	N	50	263
7	Libre2	TXT	Métadonnée spécifique	N	50	313
8	Libre3	TXT	Métadonnée spécifique	N	50	363
9	Chorus	TXT1	Métadonnée lien Chorus (Oui/Non)	N	1	364
10	PièceJustif	TXT1	Métadonnée définissant une pièce justificative (Oui/Non)	N	1	365
11	IDF_UTIL	TXT20	Utilisateur à l’origine du mouvement	N	20	385
12	*FILLER*	TXT459	*Non utilisé*	*N*	*615*	*1000*

Soient: 1000c

- ✓ Dans la zone NOM_FIC, il doit être renseigné le nom du fichier devant être associé dans la GED. Le nom du fichier doit être complet afin de l’identifier : extension et chemin si ce dernier n’est pas dans le même répertoire.

La pièce jointe est déposée directement dans la GED liée à Gfi-PEP. Il n’y aura pas de traitement sur le fichier une simple copie

Si un fichier avec le même nom existe sur la pièce, le dépôt ne sera pas possible.

- ✓ Si la zone DEL_FIC est à Oui, le fichier source sera supprimer si le dépôt dans la GED s’est correctement réalisé.

4. ANALYSE DETAILLEE DE L'INTERFACE

4.1. Généralités / Rappels

Le fichier de données Interface doit se trouver dans le répertoire 'Interface'. Son nom est libre (saisi par l'utilisateur) mais son extension (non saisie) est obligatoirement « .dat ».

L'insertion des pièces sous Gfi-PEP est propre à la structure de connexion. Chaque pièce insérée sous Gfi-PEP est effacée des tables interfaces.

4.2. Prise en Compte du fichier interface.

Une fois le formatage du fichier effectué, le fichier est lu et transféré dans les « tables interfaces ».

Cela permet de:

- lire le fichier interface
- de contrôler la cohérence des zones « clés » (voir ci-après)
- de constituer un rapport d'exécution: 'Interface'/nom_fichier.log
- de constituer un fichier anomalie: 'Interface'/nom_fichier.ano

 De structure identique au fichier interface et qui contiendra les enregistrements « erronés » du fichier interface d'entrée.

Le fichier interface « Mandats » est constitué de 3 types d'enregistrement distincts :

- 'I': Ligne d'imputation longueur: 1000c
- 'A': Ligne Ventilation Analytique longueur: 1000c
- 'P' : Ligne Pièce jointe longueur: 1000c

L'algorithme consiste donc en:

- Ouverture du fichier interface en mode « LECTURE »
- Ouverture du fichier anomalie en mode « ECRITURE »
- Ouverture du rapport d'exécution en mode « ECRITURE ».
- Pour chaque enregistrement du fichier interface:
 - Lecture du premier caractère d'identification du type d'enregistrement: « data_typ ».
 - Découpage de l'enregistrement en zones élémentaires: stockage des données lues dans des variables correspondant à la table interface réceptrice.
 - Contrôle « primaire » des zones « clés »
 - Insertion de l'enregistrement dans la table interface correspondante.

Les contrôles effectués sont les suivants:

- Contrôle des zones obligatoires:
 - Type de la Ligne et de Pièce E-TT-TYP, TYP-PIE
 - Identification Pièce: NUM-ENR, IDF-LIG
 - Statut de la pièce IDF-STA pour Type Enreg. I
 - Code Client LIC-TIER pour Type Enreg. I
 - Imputation et Montant: NUM-CPT-IMP, MNT-HT pour Type Enreg. I
 - Axe et Code analytique LIC-TYP-VEN, LIC-VEN pour Type Enreg. V ou A
- Contrôle des Formats des Zones:
 - Nb Pièces Jointes numériques: NBR-PJ pour Type Enreg. I
 - Montants Numériques: pour chaque enregistrement
 - Dates au format AAAAMMDD: pour chaque enregistrement

A chacun des types précédents correspond une table interface donnée:

- 'I': Ligne d'imputation table: FLITFMAN
- 'V' : Ligne Analytique table: FLITFANA
- 'P' : Ligne Pièce jointe

Remarque :

La structure des tables interfaces est identique à la structure des lignes d'enregistrements. On y ajoutera uniquement la référence à la structure de connexion (IDF-EXE).

Chaque enregistrement est donc lu, contrôlé et inséré dans la table correspondante.

Une pièce est constituée d'un ensemble d'enregistrements de types I, V et P. Chaque enregistrement est contrôlé dès sa lecture. A ce stade, on ne peut pas avoir de vision globale de la pièce. C'est pour cette raison que l'insertion dans les tables interfaces n'est réellement effectuée que si tous les enregistrements du fichier interface sont corrects (par rapport aux contrôles précités).

Les contrôles plus poussés sont quant à eux exécutés lors de la prise en compte sous Gfi-PEP des propositions depuis les tables interfaces.

Le rapport d'exécution n'a véritablement d'intérêts que lorsque le traitement s'est terminé « avec ERREUR(S) ». Il faut alors consulter le rapport, déterminer la (ou les) cause(s) de rejet du fichier, re-générer un fichier interface et recommencer le traitement.

Si aucune erreur bloquante n'est détectée, le fichier est renommé de dat en sav.

Les causes de « non lecture » sont les suivantes:

- Erreurs générales non liées au fichier interface:
 - Erreur de connexion à la base
 - Erreur d'écriture des fichiers (droits d'accès au répertoire, ...)
 - Erreur de Base (Création de doublons, ...)
 - Erreur Ecriture du rapport (droits d'accès au répertoire, ...)
- Erreurs générales liées au fichier interface:
 - Erreur de Lecture du fichier (Type d'enregistrement erroné, ...)
 - Fichier Interface Vide
- Anomalies ponctuelles liées au fichier interface:
 - zones obligatoires non renseignées (exercice, éléments de structure, identifiant de la proposition, identifiant de la ligne de proposition, imputation budgétaire, montant, code analytique et montant le cas échéant)
 - format des zones (montant et nombre de pièces jointes en numérique, dates)

4.3. Prise en Compte des propositions sous Gfi-PEP

Seul un accès « Service Gestionnaire » est autorisé.

L'interface est prévue pour fonctionner en mode « Tout ou Rien » (insertion sous Gfi-PEP que si toutes les propositions sont correctes).

Le fonctionnement consiste en:

- Contrôle des propositions: détermination des erreurs bloquantes (BL: impossibilité de prendre en compte les propositions) et des erreurs non bloquantes
- Mise à Jour éventuelle des données des tables interfaces en cas de d'erreurs non bloquantes (NB: si possible)
- Saisie d'un groupe (lot) d'accueil et insertion des propositions

L'apparition d'une erreur bloquante interdit la prise en compte des propositions sous Gfi-PEP. Dans ce cas, l'effacement des tables interfaces est nécessaire pour re-génération d'un nouveau fichier interface. Il est cependant demandé à l'Utilisateur, à la sortie de la transaction, s'il désire effacer les tables Interfaces. Dans certains cas, il peut s'avérer utile de ne pas le faire et de modifier directement les données dans les tables interfaces.

C'est également pour cette raison que la ligne de menu « Effacement des tables Interfaces » a été programmée.

L'algorithme retenu est le suivant:

- Lecture et Contrôle des « différents corps de propositions » de la table interface: FLITFMAN. Un corps est constitué des informations suivantes: Numéros proposition et numéros définitifs, Statut, Code Client et RIB, Libellé de Proposition, Dates d'émission et d'échéance, Libellés, Code de regroupement et Nombre de Pièces Jointes

- Pour chaque proposition, Lecture et Contrôle des Lignes de Propositions. Une Ligne est constituée des éléments suivants: Numéro Ligne, Imputation, Montant HT, Engagement, Commande, Facture, 3 ensembles de zones de TVA (Compte et Montant), Compte de contrepartie et Numéro de Mandat reversé.
- Pour chaque proposition, Lecture et Contrôle des Lignes Analytique. Une Ligne Analytique est constituée des éléments suivants: Axe, Code et montant ventilation analytique.

Remarque:

- Les éléments lus sont intégrés dans la structure de connexion.

Légende dans les contrôles suivants:

- (NB) : Erreur Non Bloquante
- (BL) : Erreur Bloquante
- (MAJ) : Erreur Non Bloquante Mise à Jour dans les tables interfaces
 La mise à jour permet d'être certain, lors de l'insertion réelle sous Gfi-PEP que les données lues sont correctes

Erreurs du Corps de la DP:

- Type de Pièce (TYP-PIE) (BL)
 - Non renseigné ou Différent de 'M'
- Numéro de la proposition (NUM-ENR) (BL)
 - Non Renseigné ou Format Non Numérique
- Dates de liquidation (DAT-ENR) (BL)
 - Non Renseignée ou Format erroné (YYYMMAAA)
- Statut de la pièce (IDF-STA) (BL)
 - Non renseigné ou Différent de 'S' et 'M'
- Si IDF-STA = 'M' : Référence Mandat (NUM-DEF, NUM-BOR, DAT-EMI) (BL)
 - NUM-DEF : non renseigné ou non numérique
 - NUM-BOR : non renseigné ou non numérique
 - DAT-EMI, DAT-ECH : Non Renseignées ou Format erroné (YYYMMAAA)
- Code Fournisseur (LIC-TIER) (BL)
 - Non renseigné ou inexistant
- Numéro d'ordre du RIB (NO-ORD-RIB) (BL)
 - Si renseigné, Non numérique
- Libellés: (NB)
 - Non renseignés
- Code Regroupement (COD-REGPT) : (NB)
 - Si renseigné, différent de 'F'(Fournisseur)
- Numéro retenue opposition (NUM_RET_OPP) : (BL)
 - Si renseigné et inexistant
- Montant retenue opposition (MNT_RET_OPP) : (BL)
 - Si NUM_RET_OPP renseigné et supérieur au montant HT
 - Si NUM_RET_OPP renseigné et égal à 0

Erreurs des Lignes de DP :

- Identifiant de la Ligne de proposition (IDF-LIG) (BL)
 - Non renseigné ou Format Non Numérique
- Ligne Budgétaire (NUM-CPT-IMP) (BL)
 - Imputation non renseignée
- Montant HT (MNT-HT): (BL)
 - Non renseigné ou Inférieur ou égal à 0
- Contrôle TVA (les 2 zones doivent être renseignées ou aucune):
 - Compte non renseigné (NB) (MAJ avec '**********')
 - Montant TVA (MNT-TVA-i) non renseigné ou inférieur à 0 (BL)
- Compte de Contrepartie (G-CG-CPT-CTP) :
 - Compte non renseigné (NB) (MAJ avec '**********')
- DP récupération d'avance :
 - NUM-MAN-REV non renseigné (BL)
 - Code Fournisseur (LIC-TIER) différent DP avance (BL)
 - Code marché (NUM-MAR) différent DP avance (BL)
 - Montant différent de la ligne mandat (BL)
 - NUM-LIG-MAN-REV non renseigné (BL)

Par le biais des Mises à jour des Erreurs non bloquantes (si possible), lors de l'insertion des propositions sous Gfi-PEP, on est certain de la validité des données lues.